



Direction Nationale
SOS Villages d'Enfants Mali
Torokorobougou BP: E 495 Bamako-Mali,
Tel: 20289663/ 20285760 Fax: 20283288

TERMES DE REFERENCES POUR L'EVALUATION DES BESOINS

Programme de SOS Village d'Enfants de Socoura/ Mopti

1. Contexte et justification

1.1 Contexte général

SOS Villages d'Enfants International est l'organisation faîtière qui regroupe 134 associations nationales au sein d'une même fédération internationale et compte plus de 2 000 sites de programmes à travers le monde. Nous collaborons pour défendre une mission commune : faire en sorte que chaque enfant grandisse dans un foyer chaleureux, dans le respect et la sécurité en favorisant son développement à long terme. Nous offrons aux enfants dans le besoin un encadrement de qualité dans un environnement favorable, nous renforçons les familles les plus fragiles, favorisons l'éducation et l'employabilité des jeunes et donnons une voix aux enfants.

Nous offrons une prise en charge familiale aux enfants privés de prise en charge parentale (Programme de Prise en charge de Remplacement), et nous travaillons également avec les communautés et les familles vulnérables pour les aider à se consolider et éviter l'abandon d'enfant (Programme de Renforcement de la Famille). La prise en charge de remplacement, s'organise généralement sous la forme d'un ensemble de familles SOS, au sein desquelles une mère SOS prend en charge un petit groupe d'enfants. C'est ce que l'on appelle le village d'enfants SOS.

Grâce à ses activités de renforcement de la famille, SOS Villages d'Enfants soutient les familles et les communautés à prendre soin des enfants à travers le développement des compétences parentales, le renforcement des capacités des communautés pour la protection des enfants et le renforcement économique. Ainsi, nous veillons à ce que les enfants ne soient pas abandonnés et à ce qu'ils grandissent auprès de leur propre famille, dans la dignité et la sécurité. SOS Villages d'Enfants a depuis peu de temps adopté la Gestion axée sur les résultats qui à terme conduira à des programmes plus efficaces, pertinents et durables avec un impact accru.

SOS Villages d'Enfants Mali existe depuis 1987, intervient dans quatre (4) zones (Sanankoroba, Kita, Kayes et Socoura/ Mopti) et emploie 356 salariés. Les programmes de renforcement de la famille

soutiennent 664 familles avec 3 599 enfants. 667 enfants répartis dans 59 maisons familiales sont pris en charge dans les villages SOS. A Socoura/Mopti, où SOS Villages d'Enfants Mali intervient depuis 1996, les maisons familiales sont dans un état de dégradation avancé.

Dans la perspective d'une rénovation du village d'enfants de Socoura/ Mopti, SOS Villages d'Enfants Mali souhaite mener une évaluation des besoins qui permettra d'analyser la situation du groupe-cible et de faire évoluer le programme existant. SOS Villages d'Enfants Mali compte saisir cette opportunité pour donner une nouvelle orientation à ses actions afin de mieux contribuer à la mise en œuvre des « Lignes directrices des Nations Unies pour la protection de remplacement » dans la région et de soutenir un nombre d'enfants plus important. De nouvelles formes de prise en charge pourront ainsi être développées (maisons de transit, intégration de familles SOS dans la communauté, réunification de certains enfants avec leur famille d'origine dans la mesure du possible). Des actions de plaidoyer seront entreprises pour l'amélioration de l'action de l'État en faveur des enfants.

SOS Mali prévoit lors de la mise en œuvre de ce futur programme de renforcer les capacités des collaborateurs à travers le suivi de performance et de mettre l'accent sur le développement du partenariat et l'augmentation des contributions financières locales.

Pour s'en donner les moyens, SOS Villages d'Enfants envisage de solliciter une ou plusieurs subventions auprès de partenaires institutionnels publics ou privés. Il faut préciser que d'autres entités de SOS Villages d'Enfants sont également parties prenantes dans le financement, le suivi ou la mise en œuvre des programmes il s'agit du bureau régional Afrique de l'ouest et du Centre, de la fédération internationale, de SOS Villages d'Enfants France, etc.

1.2 Contexte de l'étude

Le programme du Village d'enfants SOS est situé dans la commune de Socoura/Mopti, dans le prolongement des quartiers de Sévaré de la commune urbaine de Mopti, chef-lieu de la 5^{ème} région administrative du Mali. Il a été inauguré en septembre 1996 et est constitué de nos jours des unités suivantes :

- L'unité Accueil familial (prise en charge de remplacement) : elle compte 114 enfants dont 58 filles avec une moyenne d'âge de 9 ans. Ces enfants sont essentiellement des enfants abandonnés, des enfants de parents malades mentaux, des orphelins. Il s'agit ainsi d'enfants sans attache familiale, qui ont perdu la prise en charge parentale et dont le seul recours est le Village d'Enfants SOS. Le Personnel d'encadrement est au nombre de 36 dont 14 mères SOS et 07 tantes SOS. Les infrastructures sont composées de 14 maisons familiales, 01 bloc administratif, 02 logements d'astreinte, 01 salle de fête. Cependant Les maisons familiales sont fortement dégradées en dépit de réparations régulières, et elles ne répondent donc plus aux normes de sécurité requises.
- Le Programme de Renforcement de la Famille a été lancé en 2005. Aujourd'hui dénommé PACOPE (Programme d'Accompagnement des Communautés pour la Protection de l'Enfant), il intervient dans les villages de Socoura, Diondiori, Takouti et Bakoro où il accompagne 595 enfants dont 302 filles à travers 95 familles. Les actions sont orientées vers l'accompagnement des communautés pour la

promotion et le respect des droits des enfants, le renforcement économique des familles et des communautés et le renforcement de capacités des parties prenantes.

- Le projet de Réintégration des Enfants talibés et des enfants en situation de rue est un projet pilote qui a démarré en mars 2015. Il vise à la réintégration sociale, scolaire et professionnelle de 200 enfants talibés et 300 enfants en situation de rue. Au Mali, le projet est mis en œuvre à Mopti et Douentza. Les activités se déroulent à travers trois axes majeurs : la protection des Droits de l'Enfant, le renforcement Economique des responsables d'enfants et le renforcement de capacités des acteurs. Une phase de consolidation des acquis est en cours et prendra fin le 31 décembre 2018.
- L'unité éducation est composée d'une école fondamentale et d'un jardin d'enfants :
 - o L'Ecole Hermann Gmeiner de Socoura a ouvert ses portes en octobre 2008. Elle vise l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, à un plus grand nombre d'enfants de notre groupe-cible. Elle compte à ce jour 876 élèves dont 426 filles. Les élèves du groupe-cible de SOS Villages d'Enfants représentent 38 % de l'effectif. Un plan d'autonomisation de l'école est en cours de validation. Il a pour objet d'une part de maintenir et renforcer la qualité des services éducatifs (avec une bonne prise en compte du groupe-cible) et d'autre part de mettre en œuvre des initiatives pour l'autonomie financière.
 - o Le jardin d'enfants de Socoura a été inauguré en octobre 1997. Il poursuit sa mission de préscolarisation des enfants de la commune de Socoura. Les effectifs en 2017-2018 sont de 233 enfants dont 113 filles. Un accent particulier est mis sur la préscolarisation des enfants de parents démunis. Ce groupe-cible représente 34% du total des enfants. Le personnel est composé de 8 agents.

D'un autre côté, depuis 2012, la situation d'insécurité et les conflits intercommunautaires, créés par des extrémistes islamistes a fait apparaître de nouvelles formes de vulnérabilité. C'est ainsi que la région de Mopti est devenue une zone de transit et/ou d'accueil des populations internes déplacées. Les enfants en constituent la couche la plus affectée avec 203.500 enfants concernés¹.

2. Objectif de l'étude

L'objectif principal de cette étude est, après analyses, **de formuler des recommandations à SOS Villages d'Enfants afin que cette dernière puisse faire ensuite évoluer son programme dans l'intérêt supérieur des enfants de son groupe-cible, ceci en parfaite cohérence avec les Lignes Directrices pour la Protection de Remplacement de l'ONU, et en vue d'une sollicitation à un bailleur institutionnel public.**

Ces recommandations devront être à la fois d'ordre programmatique (quels programmes mettre en œuvre, comment ?), partenariale (avec quels acteurs publics et privés ?), géographique (quelles zones ?), budgétaire (comment réallouer les moyens), ainsi que technique (quelles compétences mobiliser ?).

¹ Rapport de Save The Children en février 2013.

3. Mission du/ de la consultant(e) – axes de l'étude

Le/ la consultant(e) devra effectuer :

3.1. Une analyse de la situation du groupe cible dans la région de Mopti

Le point de départ pour la planification du dans tout programme de SOS Villages d'Enfants est de spécifier clairement le groupe cible en fonction du contexte local. Il s'agira donc de déterminer combien d'enfants ont perdu ou risquent de perdre la prise en charge parentale en précisant leur âge, sexe, origine et le motif de perte de prise en charge ou les facteurs de risque de perte.

Ceci signifie aussi de voir parmi les groupes d'enfants *ayant perdu la prise en charge parentale*, si leur situation de placement respecte les lignes directrices des Nations Unies avec notamment les principes de nécessité et d'adéquation, l'évaluation de la situation de placement et la possibilité de réintégration dans leur famille d'origine.

Il s'agira ensuite d'identifier précisément les problèmes qui nuisent à la prise en charge et au développement des enfants du site ainsi que les causes profondes de ces problèmes selon l'approche PESTEL (Politique, Economique, Social, technologique, Environnemental et Légal). Un accent particulier devra être mis sur l'analyse de la situation sécuritaire et des inégalités de genre.

3.2. Une cartographie des acteurs intervenant dans la zone, et les réponses apportées en matière de prévention/protection de l'enfance

Il s'agit de déterminer comment les problèmes identifiés dans l'analyse PESTEL sont actuellement traités, et par qui, à savoir (i) Quelles sont les mesures de prévention et de soutien aux familles existantes ? (ii) Quelles sont les options de prise en charge alternative court terme, moyen terme et long terme disponibles ? (iii) Quel est le rôle de l'État et des autres parties prenantes en matière de prévention et protection de l'enfance dans la région de Mopti ?

Cette analyse va également permettre d'identifier les partenaires potentiels avec lesquels SOS Villages d'Enfants pourraient travailler dans la zone. Ces partenaires publics et privés, doivent travailler dans les secteurs de la protection des droits de l'enfant y compris le plaidoyer, de l'éducation, la santé et le développement communautaire.

3.3. Analyse de ce que fait SOS

Il s'agit de faire une analyse SWOT de SOS Village d'Enfants de Socoura/ Mopti par rapport aux défis identifiés par l'analyse PESTEL et les axes d'interventions potentiels de SOS Villages d'Enfants. Ceci va contribuer à déterminer si SOS Villages d'Enfants est la mieux placée pour apporter une réponse aux problèmes du groupe cible.

3.4. Recommandations pour améliorer le positionnement de SOS par rapport au reste des réponses apportées et améliorer nos pratiques

Après avoir mené les analyses décrites ci-dessus, le consultant devra formuler des recommandations en vue d'améliorer l'intervention de SOS Villages d'Enfants dans la région de Mopti, ceci sur le long terme. Il s'agit de recommander avec réalisme :

- Les réponses qui devraient être apportées par ces acteurs, en les classant par ordre de priorités : mesure à prendre d'urgence / mesure impérative à court terme, à moyen terme, à long terme.
- La/les réponses que devrait apporter SOS Villages d'Enfants en partenariat avec d'autres acteurs, ceci en tenant compte : (i) des moyens qu'elle prévoit d'allouer tant en investissement qu'en fonctionnement ; (ii) de ses programmes actuels, qui peuvent évoluer tout en tenant compte de la situation des enfants actuellement pris en charge ; (iii) de l'ensemble de ses politiques programmes telle que la Politique programme , la promesse d'une prise en charge de qualité ainsi que le document sur le Groupe-cible (voir annexe).

Ces recommandations devront être formulées en :

- Répondant au mieux aux exigences des Lignes Directrices des Nations Unies sur la protection de remplacement ;
- Appliquant le principe de subsidiarité ;
- Décrivant les partenariats à établir ou développer ;
- Tenant compte des limites budgétaires qui lui seront indiquées ;
- Ebauchant un calendrier de mise en œuvre des actions (plan d'actions).

Le consultant pourra formuler ses recommandations sous forme de scénarii (2 à 4 max.). Ces scénarii seront étudiés lors d'un atelier ultérieur auquel le consultant viendra présenter ses conclusions.

4. Livrables attendus

À l'issue de cette étude, SOS Villages d'Enfants Mali devra disposer d'un rapport de 30 pages maximum. Seules les conclusions les plus importantes et pertinentes devront y figurer. Ce rapport contiendra une réflexion objective, argumentée, citant des sources précises, articulée en plusieurs points, recommandant la poursuite ou non d'un programme dans la région et décrivant les modifications à y apporter dans l'intérêt supérieur des enfants du groupe-cible.

Dans le rapport, il faudra détailler clairement :

- La situation du groupe-cible dans la région de Mopti et leurs besoins par catégorie en tenant compte du genre ;
- Les différents acteurs intervenant dans la région de Mopti, les réponses qu'ils apportent au groupe-cible ainsi que les insuffisances (lacunes) notées ;
- Les forces et faiblesse de SOS Villages d'Enfants Socoura/ Mopti pour répondre aux besoins et aux droits des enfants du groupe-cible ;
- Des recommandations quant à la poursuite des programmes de SOS Villages d'Enfants dans la zone : programme de prise en charge de remplacement, programme de prévention et de soutien aux familles. Le/ la consultant (e) présentera 2 à 4 schémas d'intervention comportant chacun les évolutions à apporter aux programmes existants (amplification, modification, désengagement) et une estimation budgétaire d'investissement et de fonctionnement annuel.

-

5. Méthodologie de l'étude :

SOS Villages d'Enfants attend du/ de la consultant (e) qu'il/elle propose des outils innovants et participatifs et qu'il/ elle applique le principe de participation tel que stipulé dans la Convention internationale des droits de l'enfant, en incluant les enfants du groupe-cible (ou l'ayant été précédemment) dans ses analyses. SOS Villages d'Enfants mettra à la disposition du/de la consultant (e) les documents suivants :

- La Politique de Programme SOS Villages d'Enfants ;
- L'Analyse de la Situation des Droits de l'Enfant existante ;
- Les documents de programme (descriptifs, organigrammes, statistiques, budgets...) ;
- Les rapports et statistiques nationaux et locaux existants relatifs à la situation des enfants sans prise en charge parentale ou risquant de la perdre ;
- Les directives pour la conduite d'une évaluation des besoins.

SOS Villages d'Enfants facilitera les prises de contacts et rendez-vous avec les personnes ressources suivantes (le/ la consultant(e) pourra proposer ses méthodes de travail) : personnel de SOS Villages d'Enfants ; enfants et familles du groupe-cible ; autorités régionales et locales impliquées dans les services au profit d'enfants sans prise en charge parentale ou qui risquent de la perdre ; représentants d'organisations non gouvernementales qui fournissent des services en matière de renforcement de la famille, prise en charge de remplacement et éducation et/ou qui sont impliquées dans le plaidoyer ou le renforcement des capacités du système de protection des enfants. Le/ la consultant(e) pourra proposer toute rencontre jugée pertinente avec d'autres parties prenantes.

6. Moyens

6.1. Moyens humains

SOS Villages d'Enfants recherche un(e) consultant(e) national(e) ou international(e) avec les compétences suivantes :

- Expérience en recherche sociale et recherche action, particulièrement dans les domaines de la protection des droits de l'enfant avec la Prise en charge de remplacement et la prévention ainsi que le développement communautaire : capacité à mener des enquêtes, à faire émerger les attentes des parties prenantes, notamment des enfants et des jeunes ainsi que de leurs parents.
- Expérience précédente en études préalables ou accompagnement de projets liés à l'enfance, à leur prise en charge alternative notamment dans le contexte ouest africain.
- Expertise méthodologique sur l'analyse de programmes existants, la définition et l'accompagnement de modifications ou création de programmes menés par des ONG au Mali ou en Afrique de l'Ouest.
- Expérience de recommandations émises en vue d'une sollicitation à un partenaire financier institutionnel public.
- Connaissance du cadre législatif et normatif du Mali en matière de prévention de la perte de prise en charge parentale et de prise en charge alternative.
- Maîtrise de la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) et des Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants.

- Une expertise en intégration du genre dans les projets de solidarité internationale serait un plus.

6.2. Moyens financiers

Ce budget intègre également les frais de mission (per diem) du consultant au Mali, son transport international en avion si nécessaire et un budget de déplacement local. Il comprend aussi la participation du consultant à un atelier de formulation de programme prévu fin 2018 / début 2019 au Mali.

6.3 . Instructions aux soumissionnaires

6.3.1 Instructions générales

L'appel d'offres est ouvert à tous les prestataires nationaux et internationaux (Cabinet et consultants indépendants) légalement constitués et pouvant proposer les services requis. Aussi, une consultance en binôme (international, pour sa connaissance des bailleurs) et (national, pour sa connaissance du pays) est envisageable. Le soumissionnaire prend en charge tous les coûts relatifs à l'appel d'offres ; les coûts inhérents à la soumission ne sauraient être inclus comme coûts directs de la prestation.

6.3.2 Langue de la soumission

La proposition ainsi que tous les documents complémentaires devront être rédigés en français.

6.3.3 Devise de la soumission

La soumission financière doit être établie en CFA ou en euros. Il est demandé aux consultants (es) de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée TTC.

6.3.4 Processus pour soumettre une proposition :

La soumission dûment signée et cachetée doit être envoyée :

- en version électronique en format PDF à Madame KABEZYA Nyembo Carine, Assistante de Direction E-mail : carine.nyembo@sos-mali.org Tel : +223 74 76 29 79 et en copie Monsieur Pascal TOURE, Conseiller Développement Programme E-mail : pascal.toure@sos-mali.org Tel : +223 66 91 88 04
- ou déposée sous plis fermés à la Direction Nationale de SOS Villages d'Enfants Mali sise à Torokorobougou – Bamako BPE : 495 Tel : +223 20 28 96 63 / +223 20 28 57 60 Fax : +223 20 28 32 88 E-mail : Sosve.Mali@sos-mali.org

Les documents soumis doivent clairement stipuler « Proposition technique pour l'évaluation des besoins du programme SOS Villages d'Enfants Socoura/Mopti (Mali) par le cabinet/le (la) consultant(e) XXX » et « Proposition financière pour l'évaluation des besoins du programme SOS Villages d'Enfants Socoura/Mopti (Mali) par le cabinet/le (la) consultant(e) XXX » dans leurs titres. La proposition technique et la proposition financière doivent être traitées séparément (la proposition financière doit être soumise dans une enveloppe fermée, ou bien dans un fichier PDF séparé dans le cas d'une soumission par voie électronique).

Documents nécessaires

- Proposition technique comprenant entre autre une méthodologie claire, un plan de travail réaliste, un processus de contrôle de qualité, le récapitulatif des expériences passées du/ de la

consultant(e), les CV des membres de l'équipe d'évaluation, trois preuves d'expérience ou références (dont au moins deux doivent être en rapport avec le travail requis).

- Proposition financière détaillée sous format Excel.

Date limite pour la soumission

Les propositions doivent nous parvenir au plus tard le **6 novembre 2018, avant 17h00 GMT**. Les propositions reçues après ce délai ne seront pas considérées.

N.B : L'organisation a mis en place la boîte à outils de la Gestion axée sur les résultats, appliquée au programme. Elle décrit en détails la méthodologie à utiliser pour l'évaluation des besoins. Consultez ce document pour obtenir davantage de détails.

ANNEXES



33 -CVI 16 11 29 -
Target Group.pdf